

REGLEMENT

Médaille d'or de l'A.A.E.E.M.D.G (Prix Louis J. BAUME)

Dénomination du prix

Médaille d'or de l'AAEEMDG

Catégorie de " financement "

Faculté de Médecine

Comité d'attribution

- 4 à 5 membres de l'AAEEMDG dont le président en fonction
- 1 membre académique du décanat de la Faculté de Médecine

Date d'attribution

Non fixée

Attribution

Médaille d'or + 1'000 CHF

But

Récompenser une personnalité suisse ou étrangère de l'AAEEMDG qui a, en tant qu'ambassadeur, fait rayonner l'image de l'école de Médecine dentaire de Genève (Congrès, cours de formation continue donnés en Suisse et à l'étranger, etc)

Structure concernée

Médecine dentaire

Bénéficiaire

Membre AAEEMDG, sans autre distinction

Condition particulière

Aucune

Adresse

Association des anciens Étudiants de l'EMDG
Clinique Universitaire de l'Ecole de Médecine Dentaire de Genève

Secrétariat : FSB FIDUCIAIRE SARL

Avenue de Thônex 7 – 1226 Thônex

Tél. : +41 (0)22 348 11 88

e-mail : secretariatdesanciens@bluewin.ch

Règlement du prix Louis J. BAUME

Médaille d'Or de l'AAEEMDG

Préambule

L'association des Anciens étudiants de l'école de médecine dentaire de Genève, ci-après l'AAEEMDG, a été Créée en 1965 à l'initiative du docteur Louis J. BAUME, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Genève de 1955 à 1983. Elle regroupait alors plus de 800 membres, tous anciens étudiants de l'école de médecine dentaire.

Le professeur Louis J. BAUME souhaite faire frapper des médailles d'or qu'il remettra à l'AAEEMDG afin que cette dernière puisse récompenser les personnalités appartenant ou ayant appartenu à l'école de médecine dentaire de l'université de Genève, plus précisément à la section de médecine dentaire, et qui ont notoirement contribué à l'essor, à la marche et au renom de celle-ci.

Les médailles seront frappées à l'effigie du professeur Louis J. BAUME et contiendront l'indication selon laquelle elles sont délivrées par l'association des anciens étudiants de l'école de médecine dentaire de la faculté de médecine de l'université de Genève.

Article 1 – But

La médaille d'or de l'AAEEMDG est destinée à récompenser les personnalités appartenant ou ayant appartenu à la section de médecine dentaire de la faculté, membres de l'AAEEMDG, qui ont notoirement contribué à l'essor, à la marche et au renom de la section.

Article 2 – Remise

La médaille d'or de l'AAEEMDG est décernée par l'AAEEMDG en association avec la faculté de médecine. Elle est remise lors de la cérémonie des prix de la faculté de médecine qui se déroule chaque année, la première fois en l'an 2000 ainsi que durant la réunion organisée tous les trois ans par l'AAEEMDG.

Il n'y a pas de règle particulière quant à la périodicité de l'attribution ni à celle du nombre de médaille distribué par cérémonie.

Article 3 – Attribution

L'attribution de la Médaille est décidée par un comité d'attribution composé de :

- 1 membre nommé par le décanat
- le président du Collège des professeurs de la SMD
- le président de l'AAEEMDG
- 3 membres de l'AAEEMDG

Article 4 – Frais de déplacements

La remise de chaque médaille d'or est assortie d'un remboursement des frais de déplacement du lauréat à concurrence de CHF 1'000.-.

Article 5 - Durée du prix

Le professeur Louis J. Baume lègue à la faculté 20 médailles d'or gravées et la somme de CHF 20'000.- (fonds d'indemnisation des frais de déplacement). Cette contribution pourra être prise en charge par l'AAEEMDG dès épuisement du stock de médailles et du fonds d'indemnisation.

Le comité de l'AAEEMDG est chargé de la gestion du prix.

Les médailles sont sous la responsabilité du comité de l'AAEEMDG.

Le fonds d'indemnisation se trouve à la faculté.

Règlement accepté lors de la 12^e Assemblée générale de l'Association, le 30 septembre 1999 et modifié lors de la 18^{ème} Assemblée générale de l'Association le 5 octobre 2017.